

D 2022 24 01 001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 24 JANVIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en visio-conférence, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, Michèle GALLET, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, J. DIZERENS, A. HERRING, A. BOUSSER, O. GUICHARD, D. GANNE, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, H. GRANGE, F. KHIAR, J. DAZIN, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI,
Absents : M. FOURNIER, M. GALLET

Absents excusés: C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, M. GIRIAT,

Procurations : C. TOUWNSEND à O. GUICHARD, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

1. Administration générale – Composition du comité de sélection des budgets participatifs

Pour la deuxième année consécutive, la commune met à disposition des habitants, un budget dédié aux projets initiés par eux, et pour eux.

Comme le prévoit le règlement du budget participatif, les projets proposés par les habitants seront soumis à l'aval du comité de sélection, dont la composition doit être renouvelée chaque année, et ce conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement qui stipule :

« 5. La sélection des projets soumis au vote

Le comité de sélection composé de :

- 5 élus du conseil municipal désignés en conseil municipal (3 de la majorité et 2 de la minorité)

- 5 habitants (sans lien avec les projets étudiés) volontaires (dont un mineur entre 12 et 18 ans).

Pour désigner les habitants, ils pourront se porter volontaires en mairie. S'ils sont plus nombreux, ils seront tirés au sort en conseil municipal.

Sa composition sera revue chaque année (...) »

Ainsi, Il convient donc, afin de renouveler le comité de sélection, de désigner 3 élus de la majorité et 2 de la minorité.

Pour mémoire, étaient membre du comité de sélection en 2020 :

- Héloïse GRANGE et Ghizlane MASRARI

- Lisa VAUTHIER, Raphaël OTEZENBERGER et Willy DELAVENNE

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** les membres suivants pour siéger au comité de sélection des budgets participatifs : W. DELAVENNE, R. OTZENBERGER, M-C. ROCH pour la majorité municipale et G. MASRARI, M. CHALENDAR pour la minorité municipale

- **DIT** que cette délibération est valable pour cette année 2022, et que le Conseil municipal devra désigner de nouveaux conseillers chaque année.

Fait à Ornex, le 28 janvier 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 28 janvier 2022
Affiché le : 28 janvier 2022



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.